

Préavis N° 01-2022

Demande de crédit pour une étude de faisabilité pour la construction d'un complexe scolaire à Perroy.

Préavis du Comité de direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse dans sa séance du 13 avril 2022

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour le financement d'une étude de faisabilité.

1. Préambule

Pour répondre à ses interrogations d'ordre stratégique, ENJEU a fait appel à l'entreprise « MicroGIS », spécialisée dans le domaine de l'analyse de marché, du diagnostic à la planification des infrastructures et dans l'identification des besoins. En 2018, MicroGIS avait déjà établi un premier diagnostic dont le but était d'obtenir des données précises concernant l'appréhension des effectifs futurs en tenant compte de la population et de l'état du tissu économique de la région pour dresser un portrait de son évolution pressentie. Les résultats de cette étude ont permis d'évaluer, de dimensionner et de positionner les projets actuels et futurs.

La Commune de Perroy révisé actuellement son plan d'affectation communal par l'intermédiaire du bureau Plarel SA. Ce document est en cours d'élaboration. Le projet d'intention sera présenté prochainement à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Dans ce cadre, la DGTL exige, en application de la mesure A11 du plan directeur cantonal (PDCn), que les zones d'utilité publique manifestement surdimensionnées soient réduites pour correspondre aux besoins avérés des 15 prochaines années (art. 15 LAT). Cette demande concerne en particulier la parcelle communale n° 145 de 9'278m² qui est actuellement libre de constructions. Or cette parcelle est précisément destinée à accueillir, ces prochaines années, un nouveau complexe scolaire. Cette parcelle a été expropriée par la commune de Perroy en 1982 avec l'argumentaire d'y construire un complexe scolaire.

Dans ce contexte, ENJEU a pris contact avec le bureau Plarel SA pour réaliser une étude de faisabilité. Celle-ci doit permettre de démontrer aux Service cantonaux que la parcelle communale n°145 constitue une réserve à bâtir stratégique qui doit impérativement être maintenue en zone à bâtir pour répondre aux besoins futurs de la région en matière d'équipement scolaires et sportifs. La Commune de Perroy et ENJEU ont souhaité que le bureau Parel SA les accompagne dans cette démarche.

2. Description des travaux

Les travaux à entreprendre sont :

- 16 salles de classes ;
- Cantine et UAPE ;
- Salles de gym (VD 4) et vestiaires ;
- Bassin de natation (15 m x 25 m) ;
- Parkings (50 places de parc et 2 cases pour les bus scolaires) ;
- Equipement de sport à ciel ouvert.

3. Calendrier

Le calendrier de ces constructions est en cours d'élaboration et il est d'ores et déjà envisagé de pouvoir faire une construction par étapes, qui permettrait de satisfaire au fur et à mesure les besoins jusqu'à avoir un collège complet de 16 salles de classe d'ici à 2040.

4. Coût des honoraires du bureau Plarel SA

Prestation et honoraires	CHF 19'400.-
Frais de dossier 3%	CHF 582.-
TVA 7.7%	CHF 1'538.60
TOTAL TTC	CHF 21'520.60
Arrondi	CHF 479.40
TOTAL TTC arrondi	CHF 22'000.-

Cette offre estime donc les honoraires de Plarel SA nécessaires à la conception et à l'établissement des documents destinés à être intégrés au rapport 47OAT qui accompagne le PACom de Perroy.

5. En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 13 avril 2022.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'autoriser le Comité de Direction de dépenser CHF 22'000.- pour le lancement d'une étude de faisabilité.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.
- D'autoriser le Comité de Direction à amortir les montants qui ont lieu d'être amortis dans les comptes 2022.

Adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 14 mars 2022.

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Philippe Straub
Vice-Président



Jean-Yves Goumaz
Directeur ad-interim